



Athéna
Musée archéologique du Pirée

Déclaration

Déclaration de Paris pour la philosophie

Adoptée lors des Journées internationales « Philosophie et démocratie dans le monde », organisées par l'UNESCO

Paris, France, 15 et 16 février 1995

Présentation
Josiane Boulad-Ayoub
George Leroux

Recommandations

Recommandations en matière d'enseignement de la philosophie en Europe et en Amérique du Nord

Adoptée lors de la réunion régionale de haut niveau sur l'enseignement de la philosophie en Europe et en Amérique du Nord (UNESCO)

Milan, Italie, 14-16 février 2011

« ... faire sauter les barrières que la raison n'aura point posées. »
– D. Diderot



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chaire UNESCO
d'étude des fondements
philosophiques de la justice
et de la société démocratique

UQÀM

DÉCLARATIONS POUR LA PHILOSOPHIE

PRÉSENTATION

« C'est avoir les yeux fermés sans tâcher jamais de les ouvrir que de vivre sans philosopher » (Descartes).

Cette année 2013 marque ici le 50^{ème} anniversaire du Rapport Parent, qui a institué l'enseignement obligatoire de la philosophie dans les collèges. Cet anniversaire est en un sens l'occasion de cette publication.

Vous trouverez ci-après deux documents très importants, votés et adoptés sous l'égide de l'UNESCO, pour soutenir l'enseignement de la philosophie.

Le premier est la Déclaration énoncée dans le cadre des Journées d'études internationales *Philosophie et Démocratie dans le monde*, organisées par l'UNESCO, à Paris, les 15 et 16 février 1995. Cette Déclaration a accompagné la création du réseau des Chaires de Philosophie de l'UNESCO, constituant autant de pôles d'excellence de la philosophie vivante. Les Chaires sont mandatées expressément pour confronter la rigueur de la réflexion philosophique aux problèmes du monde actuel, et la rendre accessible au plus grand nombre. Scènes de libre expression qui acceptent le pluralisme des références et des écoles, et qui cherchent le dialogue au-delà de toutes les frontières, elles se veulent un élément essentiel de la sensibilisation aux valeurs de la démocratie et à la culture de la paix.

Le second document, *Recommandations en matière d'enseignement de la philosophie en Europe et en Amérique du Nord*, a été produit à Milan, Italie lors de la rencontre du réseau des Chaires de philosophie et des décideurs de tous les pays les 14-16 février 2011, pour réaffirmer le soutien et l'implication de l'UNESCO en ce qui concerne la philosophie, école par excellence de la *pensée critique et de la liberté d'expression*, dans les termes mêmes de la directrice générale de l'UNESCO.

JOSIANE BOULAD-AYOUB, titulaire de la Chaire de philosophie de l'UNESCO au Canada, professeure émérite, UQAM

GEORGES LEROUX, professeur émérite, Département de philosophie, UQAM

DÉCLARATION DE PARIS POUR LA PHILOSOPHIE

Adoptée lors des Journées internationales d'études « Philosophie et démocratie dans le monde », organisées par l'UNESCO à Paris les 15 et 16 février 1995

Nous, participants aux journées internationales d'étude « Philosophie et démocratie dans le monde », organisées par l'UNESCO Adoptée lors des Journées internationales d'études « Philosophie et démocratie dans le monde », organisées par l'UNESCO à Paris les 15 et 16 février 1995, qui ont lieu à Paris, les 15 et 16 février 1995,

Constatons que les problèmes dont traite la philosophie sont ceux de la vie et de l'existence des hommes considérés universellement,

Estimons que la réflexion philosophique peut et doit contribuer à la compréhension et à la conduite des affaires humaines,

Considérons que l'activité philosophique, qui ne soustrait aucune idée à la libre expression, qui s'efforce de préciser les définitions exactes des notions utilisées, de vérifier la validité des raisonnements, d'examiner avec attention les arguments des autres, permet à chacun d'apprendre à penser par lui-même,

Soulignons que l'enseignement philosophique favorise l'ouverture d'esprit, la responsabilité civique, la compréhension et la tolérance entre les individus et entre les groupes,

Réaffirmons que l'éducation philosophique, en formant des esprits libres et réfléchis, capables de résister aux diverses formes de propagande, de fanatisme, d'exclusion et d'intolérance,

contribue à la paix et prépare chacun à prendre ses responsabilités face aux grandes interrogations contemporaines, notamment dans le domaine de l'éthique,

Jugeons que le développement de la réflexion philosophique, dans l'enseignement et dans la vie culturelle, contribue de manière importante à la formation des citoyens, en exerçant leur capacité de jugement, élément fondamental de toute démocratie.

C'est pourquoi, en nous engageant à faire tout ce qui est en notre pouvoir, dans nos institutions et nos pays respectifs, pour réaliser ces objectifs, nous déclarons que :

Une activité philosophique libre doit être partout garantie, sous toutes ses formes et dans tous les lieux où elle peut s'exercer, à tous les individus;

L'enseignement philosophique doit être préservé ou étendu là où il existe, créé là où il n'existe pas encore, et nommé explicitement «philosophie»;

L'enseignement philosophique doit être assuré par des professeurs compétents, spécialement formés à cet effet, et ne peut être subordonné à aucun impératif économique, technique, religieux, politique ou idéologique;

Tout en demeurant autonome, l'enseignement philosophique doit être, partout où cela est possible, effectivement associé, et pas simplement juxtaposé, aux formations universitaires ou professionnelles, dans tous les domaines;

La diffusion de livres accessibles à un large public, tant par leur langage que par leur prix de vente, la création d'émission de radio ou de télévision, de cassettes audio ou vidéo, l'utilisation pédagogique de tous les moyens audiovisuels et informatiques, la création de multiples lieux de débats libres, et toutes les initiatives susceptibles de faire accéder le plus grand nombre à une première compréhension des questions et des méthodes

philosophiques doivent être encouragés, pour constituer une éducation philosophique des adultes;

La connaissance des réflexions philosophiques des différentes cultures, la comparaison de leur apports respectifs, l'analyse de ce qui les rapproche et de ce qui les oppose doivent être poursuivies et soutenues par les institutions de recherche et d'enseignement;

L'activité philosophique, comme pratique libre de la réflexion, ne peut considérer aucune vérité comme définitivement acquise et incite à respecter les convictions de chacun, mais elle ne doit en aucun cas, sous peine de se nier elle-même, accepter les doctrines qui nient la liberté d'autrui, bafouent la dignité humaine et engendrent la barbarie.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE DU NORD

*Adoptées dans le cadre de la Réunion régionale de haut niveau sur
l'enseignement de la philosophie en Europe et en Amérique du Nord*

14-16 février 2011, Milan, Italie

Ayant à l'esprit la Déclaration de Paris pour la philosophie¹, qui affirme que l'enseignement de la philosophie doit être préservé ou étendu là où il existe et créé là où il n'existe pas encore, étant entendu qu'en formant des esprits libres et

1. Adoptée durant les Journées internationales d'étude « Philosophie et démocratie dans le monde », organisées par l'UNESCO à Paris les 15 et 16 février 1995. UNESCO, 171 EX/12, Annexe II, <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001386/138673f.pdf>

réfléchis, capables de résister aux diverses formes de propagande, l'enseignement de la philosophie prépare chacun à prendre ses responsabilités face aux grandes interrogations contemporaines,

Convaincus que les enjeux complexes actuels liés à la mondialisation et aux changements sociaux qui en découlent, les crises multidimensionnelles auxquelles sont confrontées les sociétés humaines et le nouveau paradigme éthique naissant quant à l'équilibre entre notre mode de vie et les préoccupations écologiques, exigent que les jeunes disposent d'outils conceptuels solides leur permettant de remettre en question les modèles existants, de se mettre en quête de sens et d'imaginer de nouvelles possibilités,

Considérant que la philosophie, en tant qu'exercice de réflexion rationnelle et critique prenant comme point de départ des concepts universellement compréhensibles par tous, offre de précieux instruments pour engager des dialogues rationnels et sereins, en particulier dans des sociétés de plus en plus multiculturelles,

Reconnaissant que l'objectif même de l'éducation n'est pas de former des compétences exclusivement mesurables et attendues, et ayant conscience de la menace que représenterait une telle approche pour l'épanouissement individuel et collectif,

Conscients du rôle de plus en plus envahissant de l'idéologie inspirée de la logique de la performativité, des résultats, des indicateurs et des méthodes d'évaluation arbitrairement plaquées sur l'enseignement philosophique,

Estimant que l'enseignement de la philosophie peut également développer considérablement l'imagination et la créativité qui sont indispensables pour que les jeunes aient la capacité d'anticiper et de générer des innovations sociales, politiques et scientifiques,

Rappelant les résultats de l'étude publiée par l'UNESCO en 2007, *La philosophie : une école de la liberté – Enseignement de la philosophie et apprentissage du philosophe : État des lieux et regards pour l'avenir*,

Nous appuyant sur la récente initiative de l'Italie d'organiser une consultation nationale pour examiner la place de l'enseignement de la philosophie dans les programmes scolaires en Italie, ainsi que sur la réforme de l'éducation en France annoncée le 18 novembre 2010, qui préconise l'introduction d'un cours de philosophie en classe de seconde,

Nous, participants à la Réunion régionale de haut niveau sur l'enseignement de la philosophie en Europe et en Amérique du Nord, organisée conjointement par l'UNESCO et la Commission nationale italienne pour l'UNESCO du 14 au 16 février 2011 à Milan, Italie, nous réjouissons de cette initiative qui nous a permis d'échanger idées et expériences et d'unifier nos efforts en faveur de l'enseignement de la philosophie dans la région et dans nos pays respectifs.

Nous recommandons :

1. Aux États membres de la région de

Politique nationale, planification et administration en matière d'éducation

✦ Encourager l'élaboration de politiques éducatives qui accordent une place pleine, entière et autonome à la philosophie dans les programmes de l'enseignement secondaire et supérieur ;

✦ Réaffirmer que l'éducation contribue à construire l'autonomie intellectuelle des individus et refuser de réduire l'éducation à une formation de techniques et de compétences à visée instrumentale ;

✦ Réaffirmer l'importance cruciale de l'enseignement de la philosophie pour le développement de l'esprit critique et prendre

action en vue de le renforcer ;

- ✦ Collaborer avec les parties prenantes concernées en vue de réintroduire la philosophie là où elle a disparu des programmes et de la renforcer là où elle est déjà présente ;

- ✦ Éviter de soumettre le travail philosophique à des pratiques d'évaluation et à des indicateurs de performance qui ne sont pas compatibles avec la spécificité, le sens et l'essence de cette discipline;

- ✦ Garantir le respect total de la liberté académique dans l'enseignement de la philosophie, celle-ci étant « une condition nécessaire pour que les enseignants et les établissements de l'enseignement supérieur puissent s'acquitter des fonctions qui leur incombent », comme l'énonce la « Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur » de l'UNESCO²

Innovations éducatives

- ✦ Promouvoir la recherche, les expériences pilotes et les pratiques en matière de philosophie avec les enfants dans l'enseignement préscolaire et primaire et, si possible, institutionnaliser cette approche au sein du système éducatif ;

- ✦ Encourager les débats académiques et pédagogiques sur la nature spécifique des cours de philosophie, de l'éducation civique ou morale et de l'enseignement religieux et sur les liens existant entre ces diverses matières, afin de tirer un maximum de bénéfices de chaque type d'apprentissage ;

- ✦ Confier aux enseignants de philosophie la réflexion sur

2. Conférence générale de l'UNESCO, 29^e session, Résolutions, Vol. 1, 1997.
http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13144&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

les questions liées à la morale et à la religion, en collaboration avec les enseignants de morale et de religion;

- ✦ Soutenir les approches interculturelles dans l'enseignement de la philosophie au niveau secondaire, ainsi que les formations des enseignants qui s'y rapportent ;

Formation des enseignants et débats publics

- ✦ Assurer la formation académique et pédagogique systématique – initiale, continue et à distance – de tous les enseignants de philosophie ;

- ✦ Introduire des cours de philosophie et des formations à l'animation de communautés de recherche philosophique et des discussions à visée philosophique dans la formation des enseignants en général, avec le soutien des départements de philosophie, en vue de faire de la recherche philosophique un principe de l'enseignement primaire et secondaire en général, et de développer un esprit critique chez les futurs enseignants ;

- ✦ Encourager les praticiens de la philosophie avec les enfants à prendre des cours de philosophie comme condition indispensable pour faire de la philosophie à l'école primaire ;

- ✦ Fortifier l'esprit public à travers un enseignement philosophique basé sur l'approfondissement de thématiques privilégiées telles que les normes, la culture, la justice sociale, la paix, la tolérance, etc.;

2. À l'UNESCO de :

Coopération internationale dans le domaine de l'enseignement de la philosophie

- ✦ Poursuivre sa stratégie pour la promotion et la défense de l'enseignement de la philosophie à tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle, ainsi que pour l'encouragement du dialogue interculturel, à travers le soutien à la traduction de textes provenant des différentes traditions philosophiques,

à la recherche et aux programmes de mobilité en faveur des chercheurs venant des différentes cultures et nationalités ;

- ✦ Intensifier ses initiatives visant à tisser des liens, à soutenir les réseaux existants et à créer d'une part des réseaux entre philosophes, enseignants et étudiants des différentes régions du monde, et d'autre part un réseau international pour le développement et le soutien aux pratiques philosophiques avec les enfants ;

- ✦ Encourager les écoles associées de l'UNESCO à mener des projets pilotes en matière de philosophie avec les enfants ;

- ✦ Aider les États qui souhaitent mettre en place un programme d'échange régional entre universités et centres de formation, afin de renforcer les compétences des enseignants de philosophie à tous les niveaux d'enseignement ;

Orientations stratégiques et recherche

- ✦ Reconnaître que l'éducation ne peut se réduire à une simple formation de compétences prévisibles et mesurables, tout en adhérant à l'approche par les compétences dans l'éducation en général, et aussi dans l'enseignement de la philosophie lorsque cette approche est adaptée à cet enseignement;

- ✦ Soutenir la recherche philosophique et pédagogique sur (i) les conditions de possibilité pour les enfants de philosopher, (ii) l'impact d'une telle pratique sur le développement social/éthique, cognitif, discursif et affectif des enfants, (iii) une étude comparative sur les différentes approches de pratiques philosophiques avec les enfants et sur leur application, et (iv) la relation entre les traditions philosophiques et la philosophie avec les enfants, notamment en collaborant avec le Conseil international pour la philosophie et les sciences humaines (CIPSH) et en créant un groupe de travail sur la question ;

- ✦ Devant l'augmentation partout dans le monde des

différentes formes de violence, de terrorisme et d'autres catastrophes de même nature, promouvoir en coopération avec les partenaires stratégiques, à savoir les Chaires UNESCO, le CIPSH et d'autres institutions spécialisées, la recherche sur les causes d'une telle augmentation, et plus spécifiquement sur le questionnement du rôle de l'éducation du point de vue de la philosophie, de l'humanisme et des droits de l'Homme, afin de promouvoir une culture de la paix et de la non-violence ;

3. Aux Commissions nationales pour l'UNESCO de :

Soutien éducatif technique aux États membres

- ✦ Conseiller les États membres dans la formulation de politiques nationales en faveur de l'introduction de la philosophie dans les programmes d'enseignement et le renforcement de cette dernière là où elle est déjà présente ;

- ✦ Soutenir les initiatives en matière de philosophie avec les enfants au niveau national et se concerter avec l'UNESCO aux fins d'une coordination internationale;

- ✦ Encourager les États membres à tirer profit de la diversité des traditions philosophiques, en les aidant à publier des travaux de recherche, des textes philosophiques et des anthologies par le biais notamment de traductions de textes d'auteurs d'autres régions, afin d'encourager et faciliter le dialogue interculturel ;

- ✦ Encourager la création, le renforcement et l'élargissement des Chaires UNESCO de philosophie ;

- ✦ Prévoir l'octroi de bourses spéciales UNESCO sur concours destinés aux doctorants et aux post-doctorants en provenance de l'étranger;

- ✦ Réserver un budget spécial consacré à l'aide et au soutien financier pour des événements philosophiques majeurs, à l'échelle internationale ;

4. À la Commission européenne – Direction générale de

l'éducation et de la culture de :

Orientations stratégiques

✦ Accomplir les efforts nécessaires pour maintenir des espaces de dialogue et de questionnement sur le sens de l'éducation, et pour garantir que l'application pratique de l'approche fondée sur les compétences ne donne pas l'illusion de la transparence dans l'acte éducatif, et n'entrave pas l'enseignement de la philosophie sous prétexte que cette discipline ne développe pas de « compétences clés »³ ;

✦ Prendre dûment en compte les diverses et précieuses contributions à la formation intellectuelle de chaque individu d'un enseignement de la philosophie assuré à tous les niveaux du système éducatif ;

✦ Accorder une place et une importance identiques à l'enseignement scientifique et technique d'une part, et celui de la philosophie et des lettres, d'autre part, lors de l'élaboration des orientations stratégiques européennes en matière d'éducation ;

5. Aux praticiens et professeurs de philosophie, et aux acteurs de la société civile de :

Exploration de nouvelles approches de l'enseignement de la philosophie

✦ Concevoir des cours et des fora philosophiques adaptés qui favorisent la sensibilisation aux nouveaux défis sociaux et

3. DG Éducation et culture, *Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie – Un cadre de référence européen*, Bruxelles, 2007, http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/publ/pdf/ll-learning/keycomp_fr.pdf (dernier accès le 24 janvier 2011). Voir également *Compétences clés : Un concept en développement dans l'enseignement général obligatoire*, Eurydice, Bruxelles, 2002. http://eacea.ec.europa.eu/eurydice/ressources/eurydice/pdf/0_integral/032FR.pdf (dernier accès le 24 janvier 2011).

éthiques auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée, tout en faisant référence aux textes classiques et aux auteurs appartenant aux divers corpus philosophiques ;

✦ Encourager l'exploration critique des différentes écoles de philosophie appartenant à la tradition occidentale et à d'autres patrimoines culturels et intellectuels ;

✦ Travailler de concert avec les enseignants d'autres disciplines pour expérimenter une approche interdisciplinaire dans l'enseignement de la philosophie, par exemple en introduisant une analyse philosophique des thèmes spécifiquement philosophiques dans des matières existants dans l'enseignement primaire et secondaire ;

✦ Promouvoir les différentes approches dans l'enseignement de la philosophie, y compris dans un cadre de progressivité dans le cursus scolaire, afin de soutenir l'idée d'une continuité de l'enseignement de la philosophie de l'école primaire jusqu'à l'université ;

✦ Inciter les universités, les départements de philosophie, les centres de recherche en philosophie et sciences humaines, à briser les cloisons qui séparent les disciplines entre elles, à promouvoir davantage d'interdisciplinarité, sur la base de connaissances disciplinaires solides, en vue de sensibiliser le grand public ;

✦ Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) lorsqu'elles sont disponibles, afin de susciter des interactions, des méthodes d'apprentissage actif et une communication internationale, tout en conduisant des réflexions critiques et conscientes sur ce sujet afin d'éviter que les jeunes ne conçoivent le savoir comme une pure juxtaposition d'informations fragmentées ;

✦ Organiser, avec le soutien de la Fédération internationale

des Sociétés de Philosophie (FISP), des ateliers et des sessions spécifiques consacrés à l'enseignement de la philosophie à l'occasion du Congrès mondial de la philosophie.

